

3<sup>ème</sup> trimestre 2025

# Stat'ur conjoncture

Bourgogne-Franche-Comté

Décembre 2025 - N°58

## Emploi salarié privé : des pertes au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025

Au niveau national, les effectifs salariés du secteur privé diminuent de 0,1 %, soit une perte de 12 560 postes. Cette baisse intervient après une hausse de + 0,2 % au deuxième trimestre 2025. Sur un an, le bilan reste négatif avec 45 210 postes perdus, soit - 0,2 %.

Après une légère reprise constatée le trimestre précédent, les effectifs salariés repartent à la baisse au troisième trimestre en Bourgogne-Franche-Comté (- 1 590 salariés, soit - 0,2 %). En valeur absolue, les pertes d'effectifs du troisième trimestre sont environ deux fois supérieures aux gains enregistrés au deuxième trimestre (+ 830 salariés au T2 2025). Ainsi, le bilan annuel demeure négatif avec 6 160 postes perdus (- 0,9 %) marqué par un fort recul des alternants (- 3,0 %). A l'inverse, l'emploi des salariés de plus de 55 ans est en hausse (+ 1,8 %).

Cette baisse s'explique par la forte chute de l'intérim (-1,9 % soit - 610 postes) et par des pertes dans l'emploi permanent (- 0,1% soit - 980 postes) où seul le commerce voit ses effectifs croître.

Le secteur des **services** hors intérim, moteur de l'emploi depuis la crise sanitaire, voit sa dynamique légèrement s'infléchir. En effet, ce trimestre, 810 postes ont été perdus. La forte croissance en sortie de crise sanitaire a perduré jusqu'à fin 2023. Depuis début 2024, les effectifs suivent une dynamique légèrement baissière, avec notamment des difficultés au second semestre 2024. Sur un an, le secteur perd 2 030 postes (soit - 0,6 %).

Dans l'**industrie**, les effectifs fluctuent depuis la fin de la crise sanitaire, alternant entre hausses et baisses. Depuis la mi-2024, la tendance s'oriente clairement à la baisse, le secteur subissant notamment l'inflation sur les énergies et les matières premières. Au troisième trimestre 2025, 230 postes permanents ont été supprimés (- 0,1 %). Sur un an, le secteur accuse une perte de 1 230 emplois (- 0,8 %), une baisse plus marquée qu'au niveau national (- 0,4 %).

Avec notamment des taux d'intérêts toujours élevés, la **construction** reste en difficulté ce trimestre. En effet, 100 postes permanents sont supprimés (- 0,2 %). Sur une année glissante, la baisse atteint - 1,2 % (- 690 postes), un niveau comparable à celui observé en France (- 1,3 %).

A la suite de difficultés sur la fin d'année 2023 et le début de l'année 2024, le **commerce** voit ses effectifs croître ce trimestre (+ 160 postes, soit + 0,1%). Sur un an, les effectifs salariés diminuent de - 0,5 % en région, contre - 0,1 % en France.

Ce trimestre, seul le département de la Saône-et-Loire voit ses effectifs salariés croître (+ 0,1 %). Tous les autres départements affichent des baisses mais dans des ordres de grandeur hétérogènes : de - 0,7 % pour le Jura à -0,1 % pour le Doubs.

### Chiffres clés du trimestre (3T2025/2T2025)

Effectifs salariés permanents : - 980 dont				
	Intérim	- 610		
	Industrie	- 230		
	Construction	- 100		
	Commerce	+ 160		
	Services HI*	- 810		

\* HI = hors intérim



Montant de la prime partage de la valeur sur le 3T2025 en Bourgogne-Franche-Comté : **18 Millions d'€**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

### Les effectifs salariés subissent à nouveau des pertes



	Effectifs 2025 T3 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%)/2025 T3 / 2024 T3	
		2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3		
SL Bourgogne	Effectifs salariés *	4111,6	0,1	-0,3	-0,3	0,2	-0,2	-0,6
Franch-Comté		283,5	-0,1	-0,5	-0,5	0,0	-0,3	-1,3
SL Bourgogne Franche-Comté	Effectifs salariés *	695,1	0,0	-0,3	-0,4	0,1	-0,2	-0,9
	SMPT(€)	2 652	0,5	0,8	0,1	1,0	0,3	2,2
SL France	Effectifs salariés **	20 238	0,1	-0,3	-0,1	0,2	-0,1	-0,2
	SMPT(€)	3 054	0,3	0,9	0,5	0,4	0,3	2,2

\* en milliers \*\* en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

## Le commerce : l'exception qui confirme la règle

Effectif (milliers)	Bourgogne-Franche-Comté					France	
	Évolution en nombre		Évolution en %			Évolution en %	
	2025T3 / 2025T2	2025T3 / 2024T3	2025T3 / 2025T2	2025T3 / 2024T3	2025T3 / 2025T2	2025T3 / 2024T3	
Services (hors intérim)	325	- 810	- 2 030	- 0,2	- 0,6	- 0,1	+ 0,1
Industrie	162	- 230	- 1 230	- 0,1	- 0,8	- 0,2	- 0,4
Commerce	123	+ 160	- 550	+ 0,1	- 0,5	+ 0,1	- 0,1
Construction	54	- 100	- 690	- 0,2	- 1,2	+ 0,0	- 1,3
<b>Total hors intérim</b>	<b>664</b>	<b>- 980</b>	<b>- 4 500</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,7</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>- 0,1</b>
Intérim	31	- 610	- 1 660	- 1,9	- 5,1	- 0,6	- 2,9
<b>Total</b>	<b>695</b>	<b>- 1 590</b>	<b>- 6 160</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,2</b>

Source : Urssaf

## Evolution annuelle des effectifs salariés du secteur privé hors intérim selon les caractéristiques individuelles

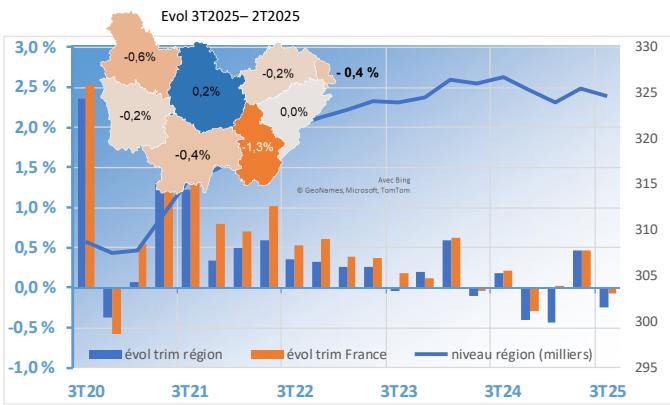
Niveau en milliers	Hommes		Femme		Moins de 30 ans		30-54 ans		55 ans et plus		Emploi à durée indéterminée (CDI)		Contrat à durée déterminée (CDD)		Alternance		Autres	
	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA	Niveau	GA
Bourgogne	215,0	-0,3%	180,0	-0,4%	91,0	-0,6%	226,0	-1,1%	78,0	2,1%	336,0	-0,3%	30,0	-1,1%	20,0	-2,1%	9,0	4,5%
Franche-Comté	146,0	-1,3%	124,0	-0,9%	63,0	-1,2%	152,0	-2,0%	55,0	1,4%	229,0	-0,9%	20,0	-2,0%	14,0	-4,2%	7,0	2,4%
Bourgogne Franche-Comté	361,0	-0,7%	304,0	-0,6%	155,0	-0,9%	377,0	-1,5%	133,0	1,8%	565,0	-0,6%	51,0	-1,5%	34,0	-3,0%	16,0	3,6%

Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés baissent ou sont stables dans toutes les régions métropolitaines. La baisse des effectifs sur le trimestre est notamment plus marquée en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,2 %), mais aussi en Nouvelle-Aquitaine (- 0,2 %) et en Alsace (- 0,1 %).

Sur un an, le bilan reste négatif en Bourgogne-Franche-Comté avec une perte d'effectifs (- 0,9 % ; - 6 160 postes) alors que la baisse n'est que de 0,2 % au niveau national. Ce recul des effectifs s'explique par la baisse du nombre de salariés dans tous les secteurs d'activité en un an : la construction (- 1,2 % ; - 690 postes), l'industrie (- 0,8 % ; - 1 230 postes), les services hors intérim (- 0,6 % ; - 2 030 postes) et le commerce (- 0,5 % ; - 550 postes). La plus forte chute revient à l'intérim qui enregistre une baisse annuelle de 5,1 % (- 1 660 postes).

## Services hors intérim : forte baisse des effectifs



Source : Urssaf

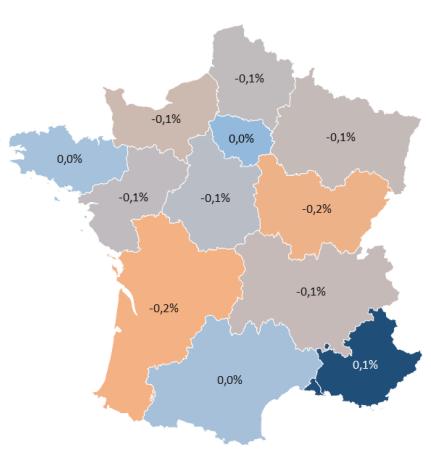
Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs salariés sont en net déclin ce trimestre (- 0,2 % ; - 810 postes).

En volume, ce trimestre, dans ce secteur des services, seules les activités scientifiques et techniques progressent de + 2,1 % (+ 70 postes), quand l'hébergement et restauration ou les activités pour la santé humaine stagnent.

Toutes les autres activités sont en baisse. Les secteurs les plus touchés sont les arts, spectacles (- 270 postes), les activités informatiques (- 150 postes) et le secteur du transport-entreposage (-140 postes).

Sur une année glissante, le bilan régional reste négatif avec 2 030 postes perdus dans les services hors intérim. Deux secteurs présentent cependant des hausses notables : l'hébergement-restauration (+ 340 postes) et les activités juridiques de conseil et d'ingénierie (+ 290 postes). Les secteurs du transport et les activités de services administratifs et de soutien enregistrent les plus fortes baisses d'emplois sur un an, avec 480 postes supprimés pour chacun.

Dans ce secteur, sur un an, la baisse des effectifs s'explique par le recul de 4,2 % des effectifs en alternance (4 % du total).

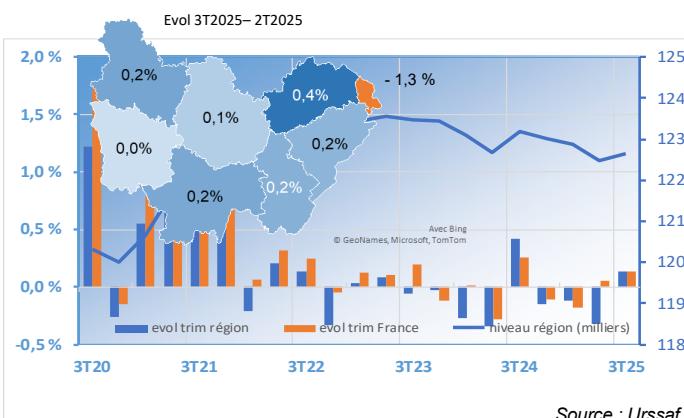


Source : Urssaf

du secteur) et de 2,3 % des CDD (11,3 % du total). Les effectifs salariés de plus de 55 ans (21 % du total) restent en progression (+ 1,3 %). En revanche, les autres classes d'âge perdent des postes (- 1,5 % pour les moins de 30 ans, - 0,9 % pour les 30-54 ans) et représentent 79 % du total.

Ce trimestre, la Côte-d'Or (+ 0,2 %) et le Doubs (0,0%) présentent un bilan positif ou stable, quand les autres départements baissent (de - 1,3 % dans le Jura à - 0,2 % en Haute-Saône et dans la Nièvre).

### Le commerce sort du lot



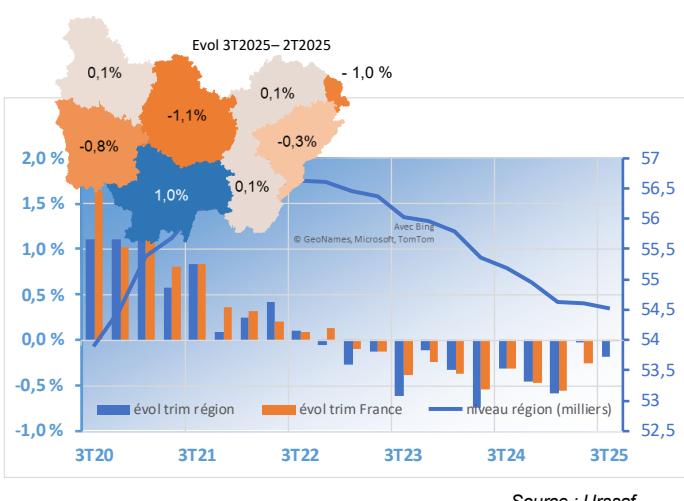
Les effectifs salariés du secteur du commerce (27,5 % des salariés du tertiaire) sont en légère hausse ce trimestre de 0,1 %, comme au niveau national. C'est le secteur en progression ce trimestre en Bourgogne-Franche-Comté.

Seul le Territoire de Belfort enregistre un recul, de 1,3 %. Les autres départements sont en hausse ou stable : de 0,0 % pour la Nièvre à + 0,4 % en Haute-Saône.

Sur un an, le secteur du commerce perd des postes permanents plus rapidement qu'au niveau national (- 0,5 % en région contre - 0,1 % en France). Cette baisse s'explique notamment par les difficultés dans le commerce de gros (- 700 postes), malgré les bons résultats dans le commerce de réparation automobile.

Les effectifs les plus âgés (16,5 % du total du secteur) progressent sur un an (+ 2,3 %) tandis que les 30-54 ans (52,3 % du total) baissent de 2,1 %. Les effectifs en CDD (5 % du total) affichent une hausse de 3,8 % quand ceux en alternance (7 % du total) sont en repli (- 2,5 %).

### La construction, une baisse atténuée des effectifs



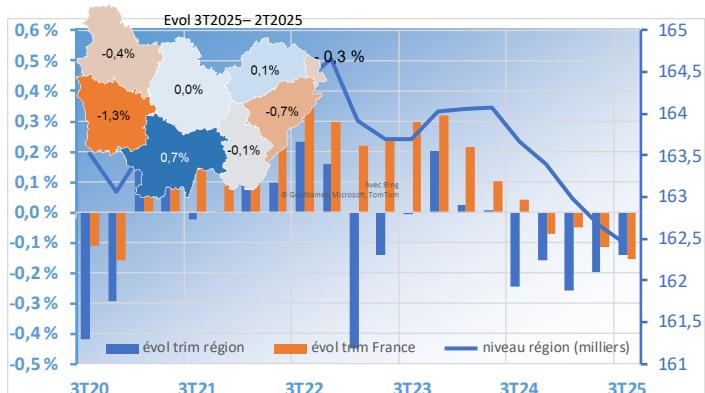
La construction continue de décliner mais à un rythme moins soutenu que les trimestres précédents : - 0,2 %, soit - 100 postes ce trimestre. Ce secteur est en recul depuis mi-2022. Sur un an, le bilan est négatif (- 1,2 % ; - 690 postes).

Ce trimestre, un département sur deux tire son épingle du jeu. La Haute-Saône, le Jura, l'Yonne et le Saône-et-Loire enregistrent des hausses (de 0,1 % à 1 %), quand le Doubs, la Nièvre, le Territoire de Belfort et la Côte-d'Or accusent le coup (- 0,3 % à - 1,1%).

Sur un an, la diminution des effectifs est toujours aussi marquée dans les travaux de construction spécialisés (- 630 postes). La construction de bâtiments (- 40 postes) et le génie civil (- 30 postes) sont touchés dans une moindre mesure.

Sur un an, les effectifs salariés de plus de 55 ans (16,5 % du total du secteur) restent en progression (+ 1,5 %). Les autres classes d'âge (qui représentent 84 % du total du secteur) perdent des postes (- 2,1 % pour les moins de 30 ans, - 1,2 % pour les 30-54 ans).

### Un nouveau recul des effectifs constaté dans l'industrie



Ce trimestre, les effectifs industriels diminuent de 0,1 %, soit 230 postes de moins, après une baisse de 0,2 % au trimestre précédent (- 320 postes).

Les baisses les plus significatives ce trimestre concernent la fabrication de matériel de transport (- 150 postes), les industries extractives (- 130 postes) et l'industrie du bois et du papier (- 100 postes),

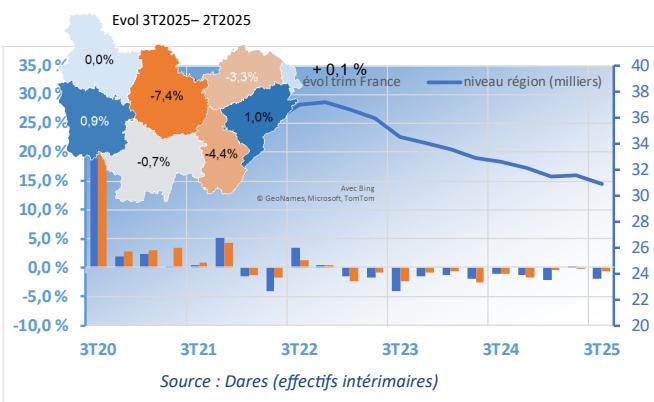
Deux secteurs affichent des hausses, mais leurs volumes restent insuffisants pour inverser la tendance. Les plus fortes progressions concernent l'agroalimentaire (+ 160 postes ce trimestre) et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 80 postes).

À l'échelle départementale, la Saône-et-Loire (+ 220 postes) se distingue par une dynamique positive, suivie de la Haute-Saône (+ 10 postes). Le Doubs enregistre la plus forte baisse (- 250 postes).

Sur un an, la tendance reste négative avec une perte de 1 230 postes (- 2,6 %), un recul nettement plus marqué qu'au niveau national (- 0,4 %).

Dans l'industrie, la diminution des effectifs salariés au troisième trimestre 2025 s'explique par le recul de 3,6 % des effectifs en alternance (4,3 % du total du secteur), les autres types de contrats certes que 1 % des contrats dans ce secteur (autres que CDD et CDI) étant en progression (+ 10 %). Les effectifs salariés de plus de 55 ans (22 % du total du secteur) restent en progression sur le trimestre (+ 2,7 %). En revanche, les autres classes d'âge perdent des postes ce trimestre (- 1,3 % pour les moins de 30 ans, - 1,8 % pour les 30-54 ans). Ces deux classes représentant 78 % du total dans l'industrie.

## L'intérim continue de reculer



Au troisième trimestre 2025, l'intérim poursuit son recul en Bourgogne-Franche-Comté. Après plusieurs trimestres de recul, la tendance se confirme : l'emploi intérimaire s'affaiblit encore, touchant presque tous les secteurs, à l'exception du commerce qui résiste.

Dans la construction, secteur traditionnellement grand utilisateur d'intérim, le repli reste modéré avec une soixantaine de postes en moins. La diminution des emplois permanents accentue la baisse globale de la branche.

## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](#).

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

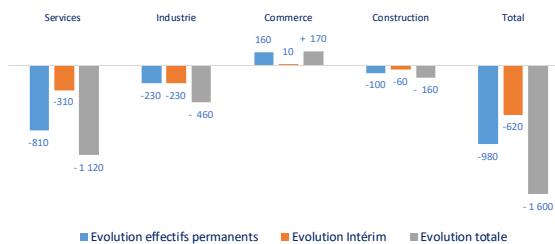
Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'**« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les services connaissent une aggravation de leurs difficultés. La chute de l'intérim s'ajoute à celle des postes durables, entraînant une perte nette de 1 120 emplois. Le commerce fait figure d'exception. Il conserve ses intérimaires et progresse grâce à la hausse des effectifs permanents. Quant à l'industrie, elle subit un double choc : intérim et emplois permanents reculent ensemble, ce qui se traduit par 460 postes en moins.

Au total, la région enregistre une nouvelle diminution des effectifs salariés, portée par la baisse des emplois permanents (- 80 postes) et celle de l'intérim (- 610 postes).

## Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Pour l'intérim : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Dreets Bourgogne-Franche-Comté. Pour les effectifs permanents : Urssaf

La prime de partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'**« assiette CSG »**, plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intérêtement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparant les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux

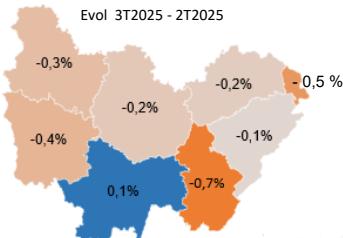
réglés par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Statistiques/nos études-et-analyses. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).

## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



### Côte-d'Or : Grosse baisse de l'intérim



Les effectifs salariés permanents repartent à la hausse ce trimestre en Côte-d'Or (+ 40 postes).

La progression est principalement portée par les services, qui créent 160 postes. A noter que, suite à un changement administratif, une entreprise a modifié son activité principale exercée de la fabrication de machines vers l'ingénierie, ce qui bénéficie donc au secteur des services au détriment de l'industrie et ne constitue pas une création de poste nette.

A l'inverse, l'industrie est pénalisée par ce changement administratif et perd 10 postes. Hors effet de ce changement, le secteur gagne 30 postes principalement dans l'industrie agro-alimentaire.

La construction affiche une nette baisse de 130 postes tandis que le commerce voit ses effectifs croître de 30 postes.

L'intérim affiche une forte baisse ce trimestre (- 420 postes). Au total, les effectifs côte-d'oriens sont en hausse (- 370 postes).

### Jura : les services en difficulté



Ce trimestre, les effectifs permanents diminuent de 320 postes.

Alors que les services portaient l'emploi au second trimestre, ils sont désormais en difficulté avec une perte de 330 postes. Les secteurs en difficulté sont notamment les transports et entreposage (- 60 postes), l'activité pour la santé humaine (- 50 postes) et les arts, spectacles et activités récréatives (- 50 postes). L'industrie continue de perdre des effectifs, tout comme au second trimestre (- 20 postes) de façon plus prononcée dans le secteur de l'industrie du meuble et diverses réparation et installation de machines (- 130 postes).

À l'inverse, le commerce et la construction enregistrent un léger regain (respectivement + 20 et + 10 postes). L'intérim continue de flétrir ce trimestre (- 130 postes).

Au total, le Jura enregistre une perte nette de 320 postes.

### Doubs : l'industrie en difficulté



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents sont en baisse (- 270 postes).

Le secteur de l'industrie reste en souffrance avec une perte d'effectifs permanents (- 250 postes ce trimestre, soit - 600 postes sur un an) plus marquée dans la fabrication de matériels de transport (- 140 postes) ainsi que dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (- 60 postes). Cependant, l'industrie agro-alimentaire est en hausse de 190 effectifs permanents sur un an, dont 40 créations de postes sur ce trimestre.

Ce trimestre, seul le secteur du commerce enregistre une hausse des effectifs (+ 40 postes).

Les secteurs de la construction et des services restent en repli ce trimestre alors que l'intérim repart à la hausse (+ 60 postes).

### Nièvre : trois secteurs industriels perdent des postes



Ce trimestre, les effectifs permanents sont en recul de 170 postes.

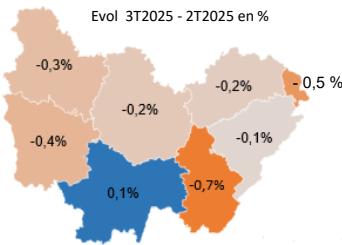
Ce sont les secteurs des industries agro-alimentaires (- 30 postes), du bois-papier (-30 postes) et les effectifs dans la métallurgie (- 20 postes) qui engendrent une diminution de l'emploi industriel du département (- 100 postes).

Dans les services, ce sont les secteurs de l'éducation (- 40 postes) et des arts, spectacles et activités récréatives (- 30 postes) qui sont les principaux vecteurs de la baisse du secteur (- 40 postes).

La construction est en difficulté (- 30 postes) tandis que le commerce résiste en stabilisant ses effectifs.

Les effectifs intérimaires progressent de 10 postes. La Nièvre perd 160 postes au total ce trimestre.

## Bourgogne-Franche-Comté : - 0,2 %



## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

**Haute-Saône : une situation stable pour les effectifs permanents**



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents restent stables.

Les services hors intérim affichent cependant une perte d'effectifs permanents (- 50 postes), notamment dans les secteurs de l'activités pour la santé humaine (- 50 postes) et dans les autres activités de services (- 40 postes). Néanmoins, la progression de l'action sociale et l'hébergement médico-social continue de se solidifier ce trimestre (+ 40 postes).

Les effectifs du secteur de l'industrie se stabilise après les baisses des trimestres précédents.

La construction présente un bilan proche de l'équilibre.

Les effectifs du secteur du commerce sont en hausse avec une création de 30 postes.

Les effectifs intérimaires sont eux en recul, menant à une perte de 100 salariés ce trimestre.

### Yonne : les services hors intérim perdent des postes



Ce trimestre, les effectifs permanents dans l'Yonne sont en baisse (- 230 postes).

La baisse est portée par les services hors intérim, qui enregistrent une diminution de 200 postes. Les pertes les plus importantes concernent les activités de services administratifs et de soutien (- 120 postes) et les activités immobilières (- 70 postes).

Le secteur de l'industrie perd 70 postes avec des difficultés dans la fabrication d'équipements électriques (- 50 postes) et dans le bois papier (- 30 postes).

En revanche, comme à l'échelle régionale, on note une progression du commerce (+ 40 postes). La construction maintient ses effectifs.

Les effectifs intérimaires stagnent : au total, les effectifs salariés du département reculent de 230 postes par rapport au deuxième trimestre.

## Saône-et-Loire : seul département en croissance

La Saône-et-Loire est le seul département de la région à voir



ses effectifs salariés permanents croître ce trimestre (+ 130 postes).

L'industrie progresse fortement ce trimestre principalement grâce à deux activités : la métallurgie (+ 70 postes) et les industries agro-alimentaires (+ 60 postes).

La construction et le commerce affichent aussi des gains de postes (respectivement de + 110 et + 60 postes).

Cependant, les services hors intérim affichent un bilan négatif avec une perte de 260 postes principalement expliquée par un net recul dans les arts, spectacles et activités récréatives (- 100 postes).

Les effectifs intérimaires sont en recul mais n'annulent toutefois pas les gains de l'emploi permanent : le département gagne 80 salariés ce trimestre.

### Territoire de Belfort : une perte d'effectifs dans tous les secteurs



Ce trimestre, le Territoire de Belfort enregistre aucune progression d'effectifs permanents dans aucun secteur d'activité.

Les services hors intérim perdent une partie des postes qui étaient créés le trimestre dernier notamment dans les secteurs des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (- 50 postes), dans les arts, spectacles et activités récréatives (- 50 postes), ainsi que dans les transports et entreposage (- 50 postes). Le commerce et la construction poursuivent leur repli, avec respectivement - 70 et - 20 postes.

Dans l'industrie, la baisse amorcée en début d'année (- 460 postes) se poursuit, mais de manière plus modérée ce trimestre (- 20 postes). Sur un an, le secteur industriel perd 530 postes, dont 340 postes dans le seul secteur de la fabrication de matériel de transport.

L'intérim reste stable ce trimestre. Au final, le Territoire de Belfort enregistre une perte nette de 180 postes salariés.